



Groupement de la Haute-Vienne
11 Av. de Locarno
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.34.48.97
Télécopie. : 05.55.34.68.66
E-mail : fnath.87@wanadoo.fr
www.fnath.org

FNATH services



services
d'aide médicalisée



services
**Finance
et assurances**



services
Avantages



services
vacances et loisirs

SOMMAIRE

Téléassistance.....	page 3
Assistance médico-technique.....	page 5
Assurances de prêts.....	page 6
Epargne handicap.....	page 8
Services bancaires.....	page 10
Vacances et loisirs.....	page 12
Votre voiture.....	page 13
Contrôle technique automobile.....	page 15
Le petit électroménager à prix malin....	page 16



Parce que chacun est acteur de sa propre santé, parce que chacun a le droit de profiter le plus longtemps possible de son cadre de vie quotidien et de vivre ainsi en santé et en toute sécurité au sein d'un univers familial, la FNATH, association des accidentés de la vie a décidé de proposer à ses adhérents de nouveaux services.

Découvrez les services d'aide médicalisée :

- Téléassistance
- Assistance médico-technique

► **Téléassistance :**

La FNATH a conclu un partenariat avec « Ma santé chez moi » afin d'offrir un service personnalisé de téléassistance médicalisée à un tarif préférentiel.

Ce nouveau service s'articule autour de trois éléments complémentaires :

Un dispositif d'appel simple et fiable, un lien personnalisé, un professionnel de santé en ligne 24 h/24, 365 j/an.

► **Le téléphone à grosses touches et ses deux télécommandes :** Il est livré paramétré avec 3 numéros au choix et un numéro d'appel d'urgence relié 24 h/24 au centre d'appel médicalisé. Les télécommandes permettent de répondre à distance ou de composer un appel d'urgence parmi les numéros paramétrés.

► **Le macaron téléphonique.** Porté autour du cou ou mis dans une poche, le macaron téléphonique sans fil est un poste supplémentaire de la maison. Celui-ci vous permet de recevoir, à domicile ou dans votre jardin, tous vos appels et de joindre, si cela est nécessaire, le centre d'appel médicalisé 24 h/ 24 à l'aide d'un bouton unique.

► **Le téléphone portable.** Ce téléphone GSM, convivial et simple d'emploi, permet un accès aux services de téléassistance au domicile, dans le jardin et à l'extérieur. Il permet, grâce à un bouton, d'être relié 24 h/24 au centre d'appel médicalisé et à un numéro d'urgence.

5 boutons d'appel distribués dans le lieu de vie, à 30 cm du sol, où ils sont utiles (ex. dans la cuisine, dans les WC, dans la salle de bains). L'appel est déclenché par appui sur le bouton rouge. La lampe rouge clignote pendant l'appui, elle permet aussi de vérifier le bon état de la pile. Le bouton bleu permet un test « sans

déranger ». Ils sont alimentés par des piles (autonomie 5 ans). Ils peuvent être facilement déplacés.

Le transmetteur vocal achemine les appels vers le centre médicalisé 24 h/24. Le télétransmetteur fonctionne sur pile. Son microphone et son haut parleur permettent aux permanenciers et aux médecins du centre d'entrer en conversation avec la personne.

Un lien personnalisé : votre dossier patient

Grâce au dossier patient participatif, les permanenciers, et **médecins régulateurs, qui sont à votre disposition 24 h/24**, sauront être efficacement à votre écoute et prendre la meilleure décision en cas de besoin. Un professionnel de santé en ligne **24 h/24, 365 j/an** : un médecin coordinateur.

Où que vous soyez, quelle que soit l'heure ou quel que soit le problème, un médecin coordinateur est là 24 h/24 pour vous écouter, vous conseiller et prévenir les personnes de votre entourage ainsi que les secours en cas de besoin.

Un médecin à votre écoute 24 h/24, c'est toute l'originalité de cette nouvelle proposition de la FNATH.

Services "Ma Santé Chez Moi"	Abonnement mensuel en euros TTC	Dépôt de garantie
Téléassistance médicalisée simple (téléphone grosses touches)	29,50	100,00
Téléassistance médicalisée indoor-outdoor (téléphone portable)	38,00*	100,00
Macaron téléphonique	29,90	150,00
5 boutons d'appel d'urgence distribués	40,00	150,00

* abonnement mensuel incluant la liaison vers le plateau médical et le 112 (une heure de communication) l'heure supplémentaire au-delà du forfait est de 21,53 €.

► Pour tout renseignement ou toute souscription : contacter le groupement

► Assistance médico-technique



Désormais, FNATH Services permet le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées grâce à une **assistance médico-technique à domicile**.

Spécialiste de la prestation de technologies de santé à domicile, de vente et de location de matériel médical depuis 1977, BASTIDE représente :

- un réseau de 61 agences et 75 implantations en France métropolitaine
- 750 personnes au service des patients et de leur famille avec la même écoute, compétence et disponibilité.

BASTIDE propose également

une évaluation du logement et des besoins à domicile gratuite au domicile de l'adhérent de la FNATH.

Votre privilège

Sur présentation de la carte Privilège Bastide, vous pouvez bénéficier de conditions privilégiées pour l'achat ou la location de matériel médical, ainsi que des consommables.

Les avantages liés à la carte Privilège Bastide sont :

- - **15 %** sur les tarifs des articles d'incontinence BASTIDE le Confort Médical pendant 1 an ;
- - **10%** sur le 1er achat en magasin, valable sur tous les articles « non remboursés » proposés ;
- la **livraison** et la mise en service des matériels dans le respect des délais ;
- la **formation** à l'utilisation des matériels et l'éducation aux traitements ;
- la **maintenance** et les conseils techniques ;
- la prise en charge de toutes les formalités administratives ;
- **l'assistance médico-technique** assurée 24 h sur 24, et 7 jours sur 7 ;
- une évaluation du logement et des besoins à domicile gratuite au domicile de l'adhérent de la FNATH.

► Rendez-vous au magasin :

BASTIDE Le confort médical de Haute-Vienne
422 ancienne Route de Toulouse
ZA Ponteix lieu dit Crochat
87000 LIMOGES
(près du rond point de la Valoine)

Même après un accident de la vie, on doit pouvoir accéder au crédit et assurer en toute tranquillité ses prêts immobiliers ou à la consommation. FNATH services Finance et assurances permet également d'épargner en toute sécurité et de bénéficier d'une réduction d'impôt conséquente.

Découvrez les services Finance et assurances :

- Assurances de prêts
- Epargne handicap
- Services bancaires

► **Assurances de prêts**



Etre plus proche de vous dans les moments importants, lorsque vous devez emprunter pour acheter votre logement, ou pour un gros achat comme une nouvelle voiture...

Bien sûr, comme tout le monde, vous voulez que ce prêt soit assuré pour ne pas mettre votre famille en difficulté s'il vous arrivait quoi que ce soit. Mais, pour la plupart des assureurs, vous n'êtes pas comme tout le monde. Les séquelles de l'accident dont vous avez été victime, ou la maladie qui vous affecte, entraînent trop souvent un refus.

Avec FNATH services, vous pouvez souscrire un crédit et l'assurer en toute tranquillité.

Une assurance pratique

Vous avez toute liberté de négocier votre prêt auprès de n'importe quelle banque ou organisme de crédit : l'assurance n'est pas liée à un organisme particulier.

Vous pouvez assurer un prêt immobilier d'un montant maximal de 150 000 € ou un prêt à la consommation d'un montant maximal de 21 342 €.

Vous avez le choix entre deux niveaux de garantie :

- une garantie qui couvre le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie.
- une garantie étendue qui couvre en plus l'incapacité de travail.

Pour profiter de ce contrat, il vous suffit d'être adhérent de la FNATH et d'avoir moins de 65 ans.

L'assurance emprunteur, un passage obligé

L'assurance constitue un dispositif de protection important pour l'emprunteur. C'est aussi une garantie pour le prêteur.

La souscription est-elle obligatoire ?

L'assurance emprunteur se substitue aux garanties que peut demander le prêteur, cautionnement mutuel ou hypothèque, si la durée du prêt et/ou le montant prêté le justifient, garanties mises en œuvre en cas de non remboursement de la somme empruntée. Une assurance « décès-invalidité » est presque toujours demandée pour obtenir un prêt immobilier.

Auprès de qui souscrire l'assurance ?

Votre banque peut vous proposer un contrat d'assurance groupe collectif négocié auprès d'un assureur partenaire. Il est possible de déposer des dossiers chez différentes sociétés d'assurances pour comparer leurs offres. Un conseil ? Bien lire les notices d'information. Il y va de votre intérêt comme de celui de vos proches.

Une information claire et sincère

Pour éviter de vous voir opposer la nullité du contrat, vous devez renseigner avec la plus grande exactitude, le questionnaire de santé. Vos réponses engagent votre responsabilité.

Elles sont couvertes par le secret professionnel.

En cas de risque de santé aggravé

La convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) est le dispositif institutionnel pour trouver une solution d'assurance. La FNATH, association des accidentés de la vie, porteuse d'une initiative innovante et exclusive dans le monde associatif en France, offre une solution concrète d'assurance individuelle en partenariat avec AXA.

**► Pour tout renseignement ou toute souscription :
contacter le groupement**

► Epargne handicap



« Epargne Handicap » : épargner en toute sécurité et bénéficier d'une réduction d'impôt conséquente.

Etre plus proche de vous, c'est aussi vous offrir une solution d'épargne adaptée, vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt importante et des avantages successoraux de l'assurance vie.

Les contrats « Epargne handicap » sont des contrats d'assurance en cas de vie d'une durée effective au moins égale à 6 ans. Ils garantissent le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré atteint, lors de la conclusion du contrat, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle : incapacité totale à accéder à un emploi, accueil en atelier protégé ou en centre d'aide par le travail ou admission en milieu ordinaire avec une réduction de salaire due à un rendement professionnel notoirement diminué.

Ils procurent une réduction d'impôt égale à 25 % du montant des primes dans la limite de 1 525 € majorée de 300 € par enfant à charge.

Exemple 1 :

Parent ayant 1 enfant à charge :

Cotisation annuelle sur le contrat Epargne handicap : 1 000 euros.

Cotisation retenue pour le calcul de la réduction d'impôt : 1 000 euros.

Calcul de la réduction d'impôt : 25 % de 1 000 euros, soit 250 euros.

Exemple 2 :

Parent ayant 1 enfant à charge :

Cotisation annuelle sur le contrat Epargne handicap : 3 000 euros.

Cotisation retenue pour le calcul de la réduction d'impôt : 1 525 euros (plafond) + 300 euros (1 enfant à charge), soit 1 825 euros.

Calcul de la réduction d'impôt : 25 % de 1 825 euros, soit 456,25 euros.

Le support de placement du contrat proposé est le fonds « ARPEGES EURO ».

Rendement : 3,90 % en 2009.

Un placement « sur mesure »

Vous avez toute liberté pour choisir des versements réguliers annuels, semestriels ou trimestriels. Vous pouvez, bien entendu, choisir le montant de vos versements, ou choisir un rythme d'épargne selon votre convenance dans la limite des montants fixés contractuellement.

Il est possible de récupérer tout ou partie des sommes versées en effectuant des retraits.

Il vaut mieux conserver le contrat au moins six ans afin de ne pas perdre le bénéfice des réductions d'impôt consenties à sa souscription. S'agissant d'un contrat d'assurance vie, vous devez désigner un bénéficiaire en cas de décès (votre conjoint, vos enfants ou un autre bénéficiaire).

Des avantages exclusifs pour les adhérents de la FNATH

Les adhérents de la FNATH bénéficient d'une **exonération totale des frais de dossier** lors de la conclusion d'un contrat « ARPEGES EPARGNE HANDICAP »
- **45 euros d'économie - et d'une réduction de 20 % des frais de chargement tout au long du contrat.**

**► Pour tout renseignement ou toute souscription :
contacter le groupement**

Pour améliorer votre pouvoir d'achat, votre épargne, pour financer vos projets et gérer votre budget

Etre proche de vous pour améliorer votre pouvoir d'achat, faciliter votre épargne, financer vos projets et gérer votre budget, c'est aussi le souhait de FNATH services.

C'est dans les **quatre grands principaux** domaines des services bancaires que FNATH services a souhaité apporter des solutions aux adhérents de la FNATH.

- **Augmenter le pouvoir d'achat**
- **Gérer l'épargne**
- **Financer des projets**
- **Gérer le budget**

• Augmenter le pouvoir d'achat

Grâce à la carte **Provisio**, vous bénéficiez de l'extension de garantie constructeur, de l'enlèvement et de la reprise de votre ancien appareil ainsi que d'une réduction tarifaire sur le bien acheté.

Exemple : pour l'achat d'un lave-linge avec la carte Provisio, l'économie réalisée est de 100 euros (prix moyen constaté de l'extension de garantie constructeur). Sur l'achat d'un appareil d'un coût de 416 euros TTC remboursés en 1 mois, le coût du différé de paiement est de 5,33 euros (Base = TEG à 15,40 %) plus 24 euros de cotisation pour l'acquisition de la carte, soit une économie nette d'environ 70 euros.

Le titulaire de la carte Provisio bénéficie, en plus, de 20 % de réduction sur plus de 10 000 articles d'électroménagers neufs d'une valeur supérieure ou égale à 399 euros TTC.

• Gérer l'épargne

Les adhérents bénéficient d'une réduction de 50 % sur les droits d'entrée des contrats d'assurance vie commercialisés par notre partenaire.

En plus, pour toute souscription dans le réseau, la première cotisation annuelle d'une carte « Bleue Visa » est offerte.

• Financer des projets

Sous réserve d'acceptation du dossier, notre partenaire vous propose un crédit voiture, un prêt pour des travaux ou un crédit immobilier. Les adhérents de la FNATH sont exonérés des frais de dossier.

Et le premier mois d'assurance est offert sur toute souscription d'un contrat d'assurance « multirisques habitation » ou d'un contrat d'assurance « automobile ».

L'assurance individuelle de prêt peut être prise en charge dans le cadre du contrat groupe de notre partenaire ou dans le cadre du contrat « emprunteur FNATH ».

• Gérer le budget

Notre partenaire vous propose, si vous avez déjà plusieurs crédits, d'alléger votre budget avec l'offre de regroupement de crédits. Une étude personnalisée peut être conduite en agence.

• Vos privilèges

Grâce à FNATH services, les adhérents de la FNATH bénéficient d'une économie conséquente correspondant à la prise en charge de la garantie constructeur et d'une réduction complémentaire de 20 % sur plus de 10 000 produits d'électroménagers référencés, d'une réduction de 50 % des frais d'entrée sur des contrats d'assurance vie, de l'exonération du montant de la première cotisation annuelle carte « Bleue Visa », d'une offre préférentielle de prêts qui donne droit à la gratuité du premier mois d'assurance pour la souscription d'un contrat « multirisques habitation » ou d'un contrat « automobile » et d'une offre personnalisée de regroupement de prêts.

**► Pour tout renseignement ou toute souscription :
contacter le groupement**



Changer d'horizon pour se changer les idées. Se retrouver en famille. Oublier le quotidien, le temps d'un long week-end ou plusieurs semaines. Avec FNATH services, vous êtes sûr de réussir votre séjour.

Tous les choix sont permis :

- Vous choisissez où vous souhaitez aller : plus de 350 destinations en France, et dans le reste du monde attendent votre visite.
- Vous choisissez la formule qui vous convient : club en pension complète ou en demi-pension ; appartement de vacances ; hôtel de loisirs, hôtel de plein air, mobil home...

Découvrez les services vacances et loisirs :

- **Club Vacances**
- **Partir en famille**
- **Camping et Mobil home**

► Pour les catalogues, tout renseignement ou toute souscription : contacter le groupement

Dépenser moins pour mieux profiter de la vie

Dépenser moins pour mieux profiter de la vie

Être proche de vous au quotidien, c'est aussi penser à ce qui n'est pas quotidien.

Vous souhaitez bénéficier d'avantages et de réductions pour mieux dépenser ; découvrez les partenariats du service Avantages :

- Achetez une voiture jusqu'à 35 % moins chère
- Contrôle technique automobile
- Equipement de la maison

► **Votre voiture jusqu'à 35% moins chère ! Neuve, 0 kilomètre, ou occasion.**

AramisAuto
Le Prix Le Choix Les Marques

Etre proche de vous au quotidien, c'est aussi vous aider à mieux vous soutenir pour préserver votre pouvoir d'achat.

C'est vous permettre d'acheter une voiture parmi une offre de véhicules multimarques (Renault, Peugeot, Citroën, Nissan, Toyota, Ford,...) au meilleur prix (jusqu'à 35 % de remise suivant les modèles) avec un meilleur niveau de service.

Demandez votre devis

• Des garanties

Vous bénéficiez des mêmes garanties que dans une concession :

- Garantie constructeur valable dans tout le réseau européen de la marque de votre véhicule, ARAMIS peut même vous proposer des extensions de garantie ;
- garantie d'immatriculation définitive de votre véhicule ;
- garantie du niveau d'équipement de votre véhicule.

• Une offre qui vous est réservée

Lors de l'achat d'un véhicule, vous bénéficiez **de deux ans** de couverture ARAMIS + ; c'est-à-dire :

- Garantie Crevaion :

Pneu remboursé en cas de crevaion (cf conditions générales)

Si votre pneu nécessite d'être changé (pneu irréparable), la Garantie Crevaion de votre carte Aramis + vous indemnise.

- Garantie des clés :

Clés volées ou perdues ?

Nouvelle clé remboursée ! (cf conditions générales)

Vous avez perdu votre clé de voiture ? On vous a volé votre sac à main ?

Aramis + est là, et vous rembourse votre nouvelle clé à hauteur de 70 euros.

- SOS Crevaion : vous avez crevé ?

On vient vous changer votre roue ! (cf conditions générales)

Votre voiture est immobilisée suite à une crevaion ? Vous êtes pris en charge ou que vous soyez en Europe grâce à votre carte **Aramis+** : un dépanneur se déplace si le véhicule peut être dépanné, ou votre véhicule sera remorqué jusqu'au garage le plus proche.

► **Pour tout renseignement ou toute souscription :**
contacter un conseiller commercial par téléphone, du
lundi au vendredi de 9 h à 20 h, et le samedi de 10 h à
18 h au 0 811 112 822 (prix d'un appel local)

► Contrôle technique automobile



Dépenser moins pour mieux profiter de la vie

Contrôle technique automobile

Être proche de vous au quotidien, c'est aussi penser à ce qui n'est pas quotidien.

Comme le contrôle technique de votre voiture. Ce contrôle est important, pour vous éviter un incident fâcheux sur la route. Et il est obligatoire, dès que votre voiture a plus de trois ans et demi d'ancienneté, et ensuite tous les 2 ans.

Si votre voiture a plus de 4 ans et que vous souhaitez la vendre, vous devez remettre à l'acheteur un procès-verbal de contrôle technique daté de moins de six mois. Avec FNATH services, vous pouvez faire contrôler votre voiture dans les meilleures conditions, pour prendre la route en toute sécurité.

Pour le contrôle technique de votre véhicule, sur présentation de la carte d'adhérent bénéficiez d'une **remise de 10 %** sur les contrôles techniques effectués dans les centres spécialisés et les installations auxiliaires Dekra Norisko participant à l'opération.

► Rendez-vous au centre le plus proche de chez vous :

CT DEKRA AMBAZAC Chantegros 87240 AMBAZAC	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES SA 79, Avenue Louis Armand 87000 LIMOGES
Controle technique automobille dekra auto 1 bis, rue du Général Arbelo 87300 BELLAC	Controle technique NORISKO ZA Pierre Cot 87350 PANAZOL
Norisko Auto La Croix du Breuil- ZI Occitania 87250 BESSINES SUR GARTEMPE	AUTO BILAN ROCHECHOUART La Croix de la Brousse 87600 ROCHECHOUART
ape 7120a 62 Bis, av. de Limoges 87270 COUZEIX	SARL BRANDY 20, route d'Angoulême 87440 SAINT MATHIEU
Controle Technique NORISKO 21, rue Louis Armand-Z.I. du Ponteix 87220 FEYTIAT	NORISKO AUTO 4, route de la Souterraine 87160 ST SULPICE LES FEUILLES
Controle technique DEKRA 42, Avenue GARIBALDI 87000 LIMOGES	Controle technique NORISKO Route de Limoges 87500 ST YRIEIX LA PERCHE
LES GRANDS GARAGES DU LIMOUSIN ZI de Magre 87000 LIMOGES	

► Le petit électroménager à prix malin



Etre proche de vous c'est aussi penser au quotidien et vous aider à dépenser moins.

FNATH services propose à tous les adhérents de la FNATH de bénéficier de réductions pouvant aller jusqu'à 58 % de remise sur les principales marques de Tefal, Seb, Calor, Moulinex, Rowenta, Krups, Terraillon, Philips, Le Creuset, Screwpull, Pyrex, Mastrad, Cake en Stock, Kyocera, GraniteWare, Guzzini...

Les produits :

- Nombreux lots de poêles et casseroles Tefal,
- Cocottes et marmites Le Creuset,
- Tire-bouchons et accessoires pour le vin Screwpull,
- Une très large gamme de produits Mastrad comme Le moulin duo électrique poivre-sel, les papillotes longues, carrées... jusqu'à -50 %,
- Petit électroménager Seb, Rowenta, Krups, Moulinex, Calor : aspirateurs, robots, fers à repasser, cafetières, presse-agrumes, confiturier, machines à pain, yaourtière...

Une offre exclusive de remise pour les adhérents de la FNATH qui bénéficient d'un code partenaire leur permettant, suivant les produits et les périodes, de réaliser des économies substantielles sur l'équipement de la maison et le petit électroménager : de - 20 à - 58 % selon les produits et les périodes, livrables par chronopost.

► **Rendez-vous sur le site www.eceg.fr**